



Nièvre - Bourgogne

## Procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 117 rue des Frères Gambon

Ouvert du Lundi au Vendredi

Nous, soussigné Michel VENEAU, maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Vu les articles L. 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,

Vu les constatations du 27 décembre 2018, par le service des affaires juridiques et le directeur des services techniques attestant que la parcelle située 117 rue des Frères Gambon n'est manifestement plus entretenue depuis de nombreuses années,

Vu le courrier en date du 8 novembre 2018 demandant au propriétaire de remédier à cet état,

Vu le procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste du 12 février 2019 concernant l'immeuble situé 117 rue des Frères Gambon,

Vu le certificat d'affichage du 24 juin 2019,

Vu le certificat attestant de la publication de l'avis dans deux journaux effectuée le 23 et le 27 février 2019,

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée par Madame Claude MILLOT épouse SCHORN dont la dernière adresse connue par les services de l'Etat est : Etage 2MI – Laubestr 5 – 12045 Berlin en Allemagne à notre injonction pour remédier à l'état d'abandon manifeste du bien dont elle est propriétaire et situé 117 rue des Frères Gambon, parcelle cadastrée AD 254, et que le délai de trois (3) mois prévu à l'article L.2243-3 du C.G.C.T. est expiré.

**CONSTATONS L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE CE BIEN.**

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 123 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX 58206 - TEL 03 86 26 50 00 - FAX 03 86 26 50 16

<http://www.mairie-cosnesurloire.fr>

E-mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal définitif.

Ce procès-verbal sera affiché en Mairie ainsi que devant l'immeuble. Il sera également notifié à Madame Claude SCHORN qui reste la titulaire des droits réels sur cet immeuble.

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 25 juin 2019.

Le Maire,  
Michel VENEAU.

